À l’aide! Mon partenaire se fait passer pour moi



Signes d’usurpation d’identité

On parle d’usurpation d’identité lorsqu’une personne se fait passer pour quelqu’un d’autre. Votre partenaire peut procéder de plusieurs façons:

- Accéder à vos comptes et s’en servir pour contacter d’autres personnes ou publier des messages en votre nom.

- Créer de faux comptes à votre nom et se faire passer pour vous.
- Se faire passer pour vos proches, des membres de votre famille ou un partenaire amoureux potentiel (*catfishing*) pour tenter de vous contacter.

Ces comportements peuvent être source de stress, nuire à votre réputation et entraîner des répercussions sur vos relations avec votre famille et vos proches.

Ce que vous pouvez faire

Recueillir des preuves d'usurpation d'identité:

1. Ne supprimez pas immédiatement les publications ou les messages. Si un usurpateur utilise votre compte ou celui d'une autre personne pour publier ou envoyer des messages, vous pourriez vouloir les supprimer immédiatement, mais il est important de conserver d'abord les preuves.
    - Les messages supprimés peuvent parfois être récupérés, selon l'appli utilisée. Par exemple, Instagram et TikTok permettent tous deux de consulter les messages supprimés.
    - Vous pouvez également prouver que ce n'est pas vous qui vous avez établi une connexion à votre compte en vérifiant vos paramètres de sécurité et vos informations de connexion.
2. Faites des captures d'écran ou des enregistrements vidéo de l'écran de toutes les publications ou de tous les messages créés par l'usurpateur d'identité. Il peut s'agir d'informations de connexion suspectes, de messages qui vous sont adressés ou destinés à d'autres personnes, ou encore de publications contenant des photos et des vidéos.
    - Ne modifiez pas vos captures d'écran. Si possible, indiquez la date et l'heure sur vos captures d'écran.

    - Conservez une copie de vos captures d’écran ou pensez à les imprimer.
3. Notez ce qui vous amène à penser qu’une personne usurpe votre identité.
    - Par exemple, l’imposteur est la seule autre personne à connaître le mot de passe de votre compte.
    - Il se peut également que votre compte indique qu’une personne s’est connectée à un moment et à un endroit où vous n’étiez pas en ligne ou disponible.
    - On utilise peut-être une vieille photo de vous ou une photo retouchée.
    - D’autres personnes ont reçu de «votre part» des messages que vous n’avez pas envoyés.
    - D’autres personnes ont reçu de «votre part» des messages contenant des informations erronées ou fausses.

Modifiez vos mots de passe et prévenez vos contacts

Une fois les preuves recueillies et enregistrées, vous pouvez prendre des mesures pour bloquer l’accès à vos comptes ou pour limiter les dommages causés par ces faux comptes.

- De nombreux appareils ou comptes proposent une option permettant de se déconnecter de tous les appareils sur lesquels une session est ouverte. Cela permet de déconnecter la personne qui a accédé à vos comptes.
- Modifiez vos mots de passe et vos questions de sécurité afin que cette personne ne puisse plus se connecter.

- Prévenez vos proches et votre famille qu'une personne se fait passer pour vous, et qu'ils ne doivent pas répondre ni communiquer d'informations s'ils reçoivent des messages provenant de ces comptes.

Si quelqu'un se fait passer pour l'une de vos amies ou un membre de votre famille pour vous contacter, vérifiez auprès de cette personne par un autre moyen qu'elle vous a bien contacté avant de répondre à un message ou de communiquer des informations personnelles. Par exemple, si vous recevez un message d'une amie sur les réseaux sociaux et que vous soupçonnez qu'il s'agit d'un usurpateur d'identité, envoyez un SMS sur le portable de votre amie pour vérifier si c'est elle qui a envoyé ce message.

Faire un signalement sur le compte

Médias sociaux

Toutes les plateformes de médias sociaux disposent d'une procédure permettant de signaler les comptes qui usurpent l'identité d'autrui. Ces démarches peuvent notamment consister à signaler certains comptes ou publications, à fournir des justificatifs d'identité ou à remplir un formulaire en ligne. Vous pouvez vous appuyer sur les éléments de preuve recueillis dans la section précédente pour étayer votre argumentation.

Parlez-en à un adulte de confiance

Si cette usurpation d'identité se produit à l'école, dans un club, au sein d'un groupe de jeunes ou dans une équipe, signalez-la à un adulte de confiance, comme une enseignante, une conseillère ou un responsable d'équipe.

Lors d'un signalement, il est important de conserver une trace de la réponse:

- Enregistrez ou faites une capture d'écran de tous les messages qui vous ont été envoyés au sujet du harcèlement. Conservez une copie de toutes les captures d'écran que vous réalisez.
- Notez les détails des mesures qui ont été prises en réponse à ce harcèlement. Cela peut également inclure l'inaction de la part de l'établissement scolaire ou de l'équipe.

Vous pouvez également bénéficier d'une assistance confidentielle, disponible 24/7:



- Jeunesse, J'écoute: 1-800-668-6868
- www.hebergementfemmes.ca

Surveillez votre présence en ligne

Si votre partenaire actuel ou ex-partenaire tente de créer de faux comptes pour se faire passer pour vous, continuez à surveiller votre présence en ligne. Vous pouvez configurer Google Alerts pour suivre les mentions de votre nom ou rechercher régulièrement des profils susceptibles d'exploiter votre présence en ligne.

Examiner les recours juridiques possibles

Après avoir signalé l'usurpation d'identité aux réseaux sociaux, vous pouvez engager une action en justice si vous le souhaitez. Vous pouvez signaler cette usurpation d'identité au Centre canadien de cybersécurité; selon la gravité

des faits, vous pourriez être en mesure de demander une ordonnance restrictive.

La violence fondée sur le genre facilitée par la technologie (VFGFT) s'inscrit dans un continuum qui peut se manifester aussi bien en ligne qu'en personne. Si vous ou quelqu'un que vous connaissez êtes la cible de VFGFT, sachez qu'il existe de l'aide. Vous pouvez parler à un adulte de confiance, contacter Jeunesse, J'écoute afin d'élaborer un plan de sécurité, ou consulter hebergementfemmes.ca pour trouver une maison d'hébergement près de chez vous afin d'explorer vos options et d'élaborer un plan de sécurité. Il n'est pas nécessaire de séjourner dans une maison d'hébergement pour bénéficier de services et d'un soutien gratuits et confidentiels.